



## **Ah, si la science était aussi honnête que la politique...**

par Bernard Beauzamy

2006

On entend souvent, ici ou là, décrier les politiques et louer l'honnêteté des scientifiques. La politique, dit-on, n'est pas une science exacte ; ce n'est pas même une science : elle comporte une part de manipulation de l'opinion, de tromperie, de séduction irrationnelle. La science, au contraire, repose sur des faits avérés, des résultats d'expérience, des déductions précises à partir de théories solides. Une discipline progresse lorsqu'elle passe du statut de science humaine à celui de « science dure » ; ainsi l'économie pense avoir conquis ses lettres de noblesse en devenant l'économie mathématique.

Nous allons voir, au cours du petit périple que nous allons entreprendre, que la vérité est tout à l'inverse : la politique est plus honnête que les sciences.

Prenons d'abord la politique au sens commun du terme : les partis, la gauche, le centre, la droite, etc. Chaque opinion trouve à s'exprimer ; chaque prise de position est combattue par l'adversaire. Nos démocraties veillent jalousement au pluralisme, tant pour le droit de défendre ses opinions que pour le droit à attaquer celle des autres. Il y a une large diversité d'opinions ; chacune est évidemment tendancieuse, mais la variété en fait l'honnêteté. Et si je prends un sujet politique quelconque, mettons par exemple le droit à l'avortement ou l'indépendance de la justice, j'ai à ma disposition toutes les informations que je souhaite : celles qui étayent mon point de vue comme celles qui le combattent.

Prenons maintenant un sujet un peu plus technique, comme l'allongement de l'âge de la retraite ou la durée du travail hebdomadaire. Le même pluralisme s'exerce : on trouve des opinions dans chaque camp. Pourtant, le débat n'est pas exclusivement politique. L'âge de la retraite conditionne la durée des cotisations sociales, et se pose le problème de l'équilibre des caisses de retraite : la durée de vie s'allonge, et si la durée du travail ne s'allonge pas, pourrions-nous payer les retraites ? Le problème n'est pas exclusivement politique, il est aussi économique. Bien entendu, les différents camps ont leurs experts, qui affirment des choses différentes.

Allons plus loin dans la technique. Prenons un problème de société, comme celui de la pollution de l'air. Bien sûr, il a un aspect politique, mais on en vient très vite à des considérations techniques : à partir de quel seuil de polluant peut on considérer qu'il y a danger, et quelle durée d'exposition est acceptable ? Les experts ont évidemment des avis là-dessus, et les politiques s'appuient sur ces avis. Mais, tandis que nous pouvons combattre les avis des politiques, et il suffit pour cela d'écouter un politique du bord opposé, nous ne pouvons pas combattre les avis des experts.

Allons encore plus loin dans le contenu technique. Prenons la question du réchauffement du climat. Y a-t-il réchauffement, et si oui à quoi est-il dû ? Avons-nous là dessus le même pluralisme que sur l'indépendance de la justice ? Pas du tout : il y a une opinion dominante chez les experts, et cette opinion est que le réchauffement est bien établi, et que ce réchauffement est dû à l'homme, son industrie, ses déchets. Pourtant, aucun indice scientifique ne permet de mesurer le réchauffement sur de longues périodes (tout simplement parce que les mesures ne sont pas si anciennes), et, si réchauffement il y a, il n'a aucune raison d'être dû à l'homme : dans le passé, la planète a connu de nombreuses alternances de glaciations et de réchauffements, sans que l'homme y soit pour rien.

Prenons, pour terminer ce bref tour d'horizon, un sujet qui n'est pas du tout politique, mais exclusivement scientifique, comme par exemple l'existence de trous noirs dans l'univers. Il y a un consensus absolu chez les experts pour affirmer l'existence de trous noirs ; la presse en rend compte tous les jours. Pourtant, aucun trou noir n'a jamais été observé, et il reste quelques scientifiques pour affirmer que la théorie des trous noirs ne provient que d'une erreur d'interprétation de certaines équations de la physique. Ces scientifiques ne sont jamais écoutés, et ne peuvent publier leurs résultats.

On multiplierait les exemples de cette nature. On constate ceci, à l'occasion du rapide voyage que nous venons d'entreprendre : la politique favorise le pluralisme, et même le réclame (c'est le fondement de la démocratie) ; la science le rejette par définition. Le scientifique croit détenir une vérité unique et incontournable, et il fera de son mieux, en toute bonne foi bien sûr, pour éliminer les idées défendues par ses adversaires. Le mot de Voltaire « je ne crois pas à ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire » n'aurait jamais été prononcé par un scientifique. Un excellent article de « Pour la Science » a raconté, il y a quelques années, les dégâts causés, sur l'école de chimie française, par Francis Perrin, Prix Nobel de physique, à cause de ses idées préconçues quant au développement de cette discipline, et de la situation de pouvoir où il se trouvait.

On me dira : paradoxe que tout cela ! Il existe bien une vérité scientifique, et on a réalisé un progrès lorsqu'on a découvert que la terre n'est pas plate. Devrait-on maintenant, sous prétexte de pluralisme, permettre à des charlatans de tout acabit de défendre n'importe quelle opinion, y compris que la terre est plate ?

La réponse est très simple : il n'existe pas de vérité scientifique. Il n'existe que des théories, c'est à dire des tentatives d'explication des faits, réalisées en un langage simplifié, et nécessairement limitées aux concepts que nous possédons. Ces théories peuvent se juger à l'aune de leur pouvoir descriptif, et si quelque fou insiste pour défendre la platitude de la terre, on l'enverra aux bords voir ce qui s'y passe. Nous avons moins à craindre de voir quelques illumi-

nés défendre des idées absurdes que de voir des dogmes coloniser des pans entiers du paysage scientifique, sous prétexte que des « experts » se sont mis d'accord pour afficher une théorie commune, présentée maintenant comme une certitude.

Le fonctionnement de nos institutions permet assurément la contestation au quotidien, mais il ne permet pas la contestation scientifique ; nous allons le voir sur deux exemples diamétralement opposés.

Récemment, j'ai écrit au contrôleur des impôts dont je dépends : je soupçonnais une erreur dans l'établissement de ma feuille d'impôts. Ai-je éprouvé une difficulté quelconque ? Non : son nom, son adresse, figurent sur les lettres que je reçois, ainsi que les procédures à suivre pour contester. Le contrôleur des impôts ne souhaite pas se réfugier derrière l'anonymat ; il ne semble pas craindre qu'un contribuable mécontent cherche à l'assassiner. Au contraire, il joue la transparence, en disant « si vous estimez que je me suis trompé, n'hésitez pas à m'écrire ».

Presque à la même époque, j'ai sollicité une bourse de thèse pour un étudiant, au titre d'une convention de formation à la recherche, gérée par l'ANRT (Association Nationale pour la Recherche Technique). Je reçois une lettre m'informant que cette demande est rejetée, l'expert ayant émis un avis défavorable sur le sujet. Mais qui est l'expert ? Comment a-t-il été nommé ? Quels sont ses titres ? En quoi est-il compétent ? Comment puis-je faire pour contester ? Mystère sur toute la ligne.

Peu importe ce cas d'espèce. C'est en science que l'on rencontre le plus communément ce qu'on appelle la pensée unique. Il y a un dogme dominant sur l'origine de l'univers, il y en a un sur l'évolution des espèces, il y en a un sur le réchauffement du climat, un sur le trou dans la couche d'ozone, etc.

On ne peut évidemment pas empêcher les scientifiques de s'accorder sur telle hypothèse qui leur plaît, même si leurs certitudes, toujours absolues, varient dans le temps. Mais on peut faire en sorte que cette hypothèse reste hypothèse, qu'elle ne devienne pas un dogme. Pour cela, l'Etat doit veiller à ce que les lois habituelles de la république s'appliquent, même dans les domaines où une composante scientifique apparaît. Or, comme nous allons maintenant le voir, elles sont souvent battues en brèche, voire éliminées, partout où les scientifiques ont le pouvoir. Victor Hugo écrivait, dans *Notre Dame de Paris* « toute justice humaine expirait sur le seuil ». On pourrait en dire autant du seuil des universités, à ceci près que ce n'est pas la justice divine qui règne à l'intérieur !

La règle de base du jugement scientifique est l'anonymat. Un article scientifique est soumis à une revue et vous devez l'évaluer ; vous exprimez votre opinion sur une candidature ; vous jugez un programme de recherche : tout ceci est fait de manière anonyme ; vous ne signez pas votre rapport de votre nom, mais vous signez « l'expert ». C'est le contraire de ce que fait mon contrôleur des impôts, et c'est contraire au droit français, qui autorise l'accès aux documents administratifs. J'ai moi-même été professeur d'université pendant seize ans, et j'ai toujours insisté pour signer les rapports que j'écrivais. Mais cette attitude est rarissime, et les scientifiques insistent pour préserver leur anonymat, garant selon eux de leur tranquillité. Voilà un joli paradoxe : mon contrôleur des impôts ne craint pas que je vienne l'assassiner si d'aventure il me spolie d'une large part de ma fortune, mais un collègue craint des représailles si par ex-

traordinaire je suis en désaccord avec lui sur la vingtième décimale de la constante de Planck. Ici, et c'est le premier point, l'Etat se doit d'imposer la transparence qui est normalement la règle, et si, lors d'une élection, tel candidat est élu par la commission de spécialistes, on doit savoir qui a voté pour lui et pourquoi, tout comme on sait quels sont les parlementaires qui ont voté pour telle loi.

Le second point réside dans les nominations des responsables scientifiques. Je sais comment mon député est élu ; je ne sais pas comment (ni par qui) ont été désignés le représentant des mathématiques au Ministère de la recherche, ou l'expert de l'ANRT sur un programme de recherche. Nés dans l'obscurité, ils prospèrent dans l'arbitraire. Impossible de contester la validité de leur élection : il n'y a pas d'élection. Impossible de mettre en cause le processus de nomination : on ne le connaît pas. Si un pays fonctionnait sous un tel régime, il serait aussitôt qualifié de république bananière, et les bons apôtres, défenseurs des droits de l'homme, crieraient au scandale. Eh bien, ce qui a disparu d'Amérique du Sud subsiste encore dans l'université française, dans l'indifférence générale. On préfère révéler les experts, nouveaux prêtres d'une nouvelle religion ; les conquêtes de la démocratie sont bien superficielles.